



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

| Nombre de membres              |             |                                   |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 27                             | 29          | 29                                |

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 JUIN 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Quentin TILLARD

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Florence LECOCQ, Maria PENHARD, Hugo LEGENDRE, Lydie MILAD, Claire SCHAAF, Delphine TOMAS, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Waren BOUKHECHAM, Maria RAT, Jean-Philippe PROST, Bruno PERILLO.

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Patrick URAS à Jean-Pierre SERRUS, Cyril MERLIN à Yaya BOUKHECHAM

**Conseillers Municipaux absents** :

### Délibération N° 26/77 – AVIS SUR UN PROJET D'INSTALLATION DE METHANISATION DE BIODECHETS A ISTRES

Rapporteur : Jean-François MASCARO

La commune a été sollicitée dans le cadre de l'enquête publique préalable au lancement d'un projet d'installation de méthanisation de biodéchets à Istres, géré par la société Suez. Ce projet prévoit l'épandage des digestats, entre autres, sur des parcelles agricoles situées au lieu-dit La Basse Plaine à La Roque d'Anthéron.

Compte tenu de la présence à proximité du site Natura 2000 La Durance ainsi que d'une habitation en bord des parcelles concernées, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable au plan d'épandage prévu dans le cadre de ce projet.

Vu le dossier du projet, et notamment la cartographie annexée au plan d'épandage,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis défavorable sur le projet d'installation de méthanisation de biodéchets sur le site de La Grand Groupède à Istres, compte tenu du plan d'épandage envisagé.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 9/06/26  
Et de la publication sur le site internet le... 9/06/26  
ou notification le... 9/06/26

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com